

CHARTRE du mouvement études ET chantiers

Préambule

C'est dans le but d'indiquer les valeurs que partagent les membres de l'Union Nationale des Associations Régionales **études ET chantiers** que ce texte a été rédigé.

Ainsi, pour se réclamer d'**études ET chantiers** et en porter le nom, il sera proposé à chaque association de l'adopter et d'en appliquer les principes.

Ce texte est appelé à évoluer en fonction de l'avancée des réflexions de l'Union et de ses membres tant sur leur projet et les différentes formes de sa mise en œuvre que sur leur conception des transformations sociales nationales et internationales à l'œuvre aujourd'hui.

Les conditions de sa modification sont fixées dans les statuts de l'Union Nationale **études ET chantiers**.

-1-

La société contemporaine est chaque jour davantage confrontée aux problèmes d'emploi, d'environnement, d'énergies, de citoyenneté, d'aménagement du territoire ...

Le chômage, généré par les profonds changements que vit depuis plus de 20 ans notre société, nous oblige à faire évoluer nos conceptions du temps travaillé et du temps libéré.

Le travail, placé au cœur du processus d'intégration des individus dans la société industrielle, ne joue plus ce rôle aujourd'hui.

Aujourd'hui commence à se construire une nouvelle forme d'activité apportant des réponses adaptées à des besoins jusqu'alors pas pris en compte. Celle-ci cherche à favoriser notamment le développement de relations interpersonnelles et sociétales ainsi qu'une plus grande interrelation de chacun avec son environnement.

Cette évolution semble conduire à la reconnaissance de fonctions sociales et de rôles nouveaux dans un contexte et selon des formes différentes de ceux déterminés par l'emploi sous sa forme traditionnelle.

Cette société se fonderait, non pas sur la dualité entre des personnes qui auraient un emploi rémunéré et d'autres qui seraient disponibles, mais dans un partage du travail faisant que chacun participe au processus de production et soit ainsi assuré de son intégration économique.

Pour intervenir dans cette évolution, des personnes physiques et des personnes morales décident de s'associer au sein des associations régionales **études ET chantiers** afin de « mettre en œuvre des projets de travail différent pour un développement solidaire ».

-2-

Chaque association intègre dans son objet statutaire « mettre en œuvre des projets de travail différent pour un développement solidaire ».

Les moyens et la mise en œuvre relèvent de l'initiative de chaque association.

-3-

Chaque association met en place les instruments nécessaires à un fonctionnement associatif démocratique, notamment par la représentation au sein du conseil d'administration des personnes physiques « participantes ».

-4-

Chaque association est en accord avec les principes suivants :

- ✓ L'homme ne peut être pensé isolément de son environnement culturel, familial, social, ...
Il est appréhendé dans sa globalité :
 - d'homme acteur - qui agit et réagit par rapport à son milieu –
 - et d'homme responsable avec ses devoirs mais aussi ses droits.
- ✓ La seule théorie possible s'appuie sur l'observation et la compréhension des faits.
De même notre projet se construit et s'enrichit à l'épreuve de la réalité, de l'observation et de l'écoute des hommes et des acteurs de terrain.
Notre pédagogie est une pédagogie du questionnement, de la remise en cause des certitudes.



- ✓ Ce qui vaut pour l'homme vaut tout autant pour le milieu physique et les organisations. De même que nous ne pouvons appréhender l'homme que par l'une de ses facettes, nous concevons nos actions comme des approches globales sur un milieu et sur ses acteurs.
- ✓ Notre approche dynamique des hommes, des événements et des éléments s'enracine dans la conviction que chacun ou que chaque chose possède en son sein les ressources et un potentiel à valoriser. En cela, l'échec n'est jamais définitif !

-5-

Les actions conduites répondent aux principes suivants :

- ✓ Les associations excluent tout chantier réalisé au profit d'intérêts privés ou marchands,
- ✓ Le choix des chantiers se fait sans aucune discrimination quant aux bénéficiaires ou au bailleur d'ouvrage,
- ✓ Le mode de réalisation exclut toute discrimination quant aux participants,
- ✓ Les actions de formation sont menées en cohérence avec le projet d'ensemble de l'association et les activités qui y sont liées.

-6-

Les associations mettent en œuvre chaque année des actions de chantier qui s'adressent à des bénévoles et à des personnes éloignées de l'emploi. Elles conduisent des études liées aux chantiers.

-7-

Elles contribuent à l'animation et au développement du projet international de l'Union qui prend en compte les enjeux internationaux comme :

- ✓ L'aggravation du risque écologique planétaire, dont la dégradation de la ressource en eau et le déséquilibre alimentaire
- ✓ La remise en cause des modèles de développement et l'émergence d'alternatives économiques et sociales
- ✓ La montée de l'individualisme, la tentation du repli communautaire, la résurgence des nationalismes et des intégrismes
- ✓ L'accroissement des écarts entre riches et pauvres
- ✓ L'avancement de la construction de l'Union Européenne.

-8-

Dès lors les acteurs d'**études ET chantiers** s'engagent à accompagner les efforts de ceux qui :

- ✓ Développent les solidarités avec les peuples
- ✓ Œuvrent pour donner à chacun eau et nourriture
- ✓ Font avancer les questions de développement durable
- ✓ Défendent une meilleure organisation de la planète
- ✓ Expérimentent des modèles de développement innovants centrés sur la place de l'homme
- ✓ Facilitent l'accueil et l'intégration des populations migrantes
- ✓ Provoquent la rencontre entre les peuples avec le souci permanent du respect des cultures
- ✓ Contribuent à faire une Europe plus sociale et plus citoyenne
- ✓ Et veulent ainsi être des citoyens du monde.

-9-

Le projet international d'**études ET chantiers** est global : il renforce la solidarité et la fraternité, il vise l'enrichissement individuel et il invite les populations à s'ouvrir au monde.

C'est pourquoi chaque association s'engage à :

- ✓ Inscrire une dimension internationale dans ses dynamiques territoriales,
- ✓ Intégrer cette dimension dans sa démarche pédagogique,
- ✓ Favoriser une meilleure maîtrise des actions internationales tant en interne qu'en externe,
- ✓ Faciliter l'implication de ses membres et de ses partenaires.

&&&&&&&&&

Charte modifiée en Assemblée Générale de l'UNAREC le 27 juin 2009.

